



Bloquer un titre de sejour

Par **amel89**, le **10/08/2013** à **11:46**

Bonjour je voudrais savoir s'il existe une loi pour bloquer un titre de séjour de 10 ans qui arrive à expiration. Car mon mari m'a trompé avec une femme(preuve à l'appui, photos, textos) je précise qu'il n'a pas d'enfant en france (ni de moi, ni de sa maitresse) le problème c'est qu'il à un CDI. De plus, il a quitté le domicile conjugal je me retrouve seul sans enfants avec plein de charge et facture et honnetement je sais pas comment je vais faire financièrement sachant qu'il m'aider seulement a payer le loyer qui est de 500 euros.Pouvez vous m'aidez ? [fluo]merci[/fluo]

Par **atais**, le **13/08/2013** à **23:57**

Si le titre de séjour de votre mari arrive à expiration, il va devoir fournir de nouveaux éléments à la préfecture pour ses nouveaux papiers, non? Si son titre de 10 ans est basé sur son emploi, je crains que l'adultère ne soit pas une raison pour l'expulser...

Les charges dont vous parlez sont des crédits ou simplement des factures? peut être, pourriez vous trouver un moyen de démontrer que ces charges vous concernaient vous deux. Autrement, et bien si vous vivez seule subitement, vos factures diminueront automatiquement...

Ayant déjà connu ce genre de problème indirectement, je peux vous dire que tant qu'on paye, vous ne pouvez pas vraiment aller vous "plaindre", on vous dira "et bien fallait couper la poire en deux".

Et sachez que le début sera difficile financièrement, mais après quelques mois, vos

consommations diminueront automatiquement, vu que monsieur ne participait que sur le loyer. Vous vous y retrouverez financièrement au bout du compte, si c'est votre seule préoccupation.

Et je pense que vivant seule, vous pouvez prétendre peut être à un droit à l'aide au logement (l'étude des droits dépend des revenus et de votre situation familiale). vous pouvez faire une simulation sur le site de la caf, ca pourrait peut être vous apporter quelque chose...